

# PROCES VERBAL du 19 septembre 2022

**Date convocation :** 12/09/2022

**Excusés - Absents :** LUKASIEWICZ Dominique, MERCADIER Damien, CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme

**Secrétaire de séance :** ASSIE Mathilde

## Ordre du jour :

- Réaménagement Place du Ségala : autorisation consultation et choix d'un maître d'oeuvre
- Rénovation énergétique salle communale : point sur le projet ( subventions, travaux )
- Terrain multisports : point sur le projet ( subventions, travaux)
- Aire du Yunnan : autorisation lancement étude pour son aménagement
- Halle : réfection pignon rue de Tanus le Vieux
- Aire de covoiturage : point sur son aménagement
- Carrière de Laval : Plan de remise en état modifié
- Logements locatifs : obligation Diagnostic de Performance Energétiques
- Tryfil actualités
- Système de téléalerte : point sur la récente collecte des coordonnées téléphoniques
- Questions diverses

1-Lecture et signature du procès-verbal des conseils municipaux du 27 juin 2022.

**2-Aménagement Place du Ségala :** Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Place du Ségala et rend compte de l'entrevue avec le CAUE à ce sujet en présence de Françoise EMERIAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe, et Jean SOLER, 2<sup>d</sup> adjoint, chargés de la coordination du projet.

Françoise EMERIAUD expose la nécessité dans un premier temps de rechercher un maître d'œuvre pour établir un projet correspondant aux attentes du conseil municipal. Cette étude chiffrée permettra de rechercher les financements nécessaires à l'aboutissement du Projet.

Elle expose que les services de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala peuvent venir en appui pour aider la commune dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de consultation afin de choisir une maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la Place du Ségala,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure

**3- Réhabilitation énergétique de la salle communale :** Point sur les accords de financements des différents partenaires : (projet évalué à 100 0878 € HT)

DSIL ( Etat)	35 % du montant du projet HT,	soit 35 027 €,
Région	25 % du montant du projet HT,	soit 25 020 € ( 30 % sollicités)
Département	sollicité 15 % du montant du projet en attente attribution	

Benoît RAVAILHE expose qu'il est impératif de faire réévaluer les devis qui datent de 2021 afin de faire un point financier complet.

**4- Terrain multisports- City stade :** Point sur les accords de financements des différents partenaires : (projet évalué à 67 749 € HT)

DETR (Etat)	20 % du montant du projet HT,	soit 13 550 €, ( 30 % sollicités)
Région	10,30 % du montant du projet HT,	soit 7 000 € ( 25 % sollicités)
Département	sollicité 15 % du montant du projet, en attente attribution	
3CS Fds de concours	sollicité 6 700 €, en attente traitement par la 3CS	

Benoît RAVAILHE expose qu'il faudra revoir cet aménagement en fonction des aides acquises.

**5-Aménagement aire du Yunnan ( aire du Viaduc du Vaur) :** Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Terrasse du Yunnan qui constitue les abords du Viaduc du Vaur sur le territoire de la commune de Tanus. Il souligne la nécessité d'améliorer les abords du Viaduc, sachant que ce dernier a été classé au titre des Monuments Historiques le 28 décembre 2021.

Cette distinction confère à ce monument une attractivité renforcée, sans oublier la candidature avec 5 autres viaducs au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO qui est en cours.

Monsieur le Maire rappelle les termes des devis de M. GARDERE Olivier, paysagiste-concepteur de Villefranche de Rouergue (12) et du géomètre GéoSudOuest.

Il propose de faire réaliser dans un premier temps un avant-projet chiffré, permettant de constituer un dossier pour la recherche de financements et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, (7 Pour, 0 Contre et 4 abstentions),

- considérant le caractère unique du Viaduc du Vaur,
  - considérant son récent classement au titre des Monuments Historiques,
  - considérant la mise en valeur et l'attractivité du territoire communal et intercommunal
  - considérant le travail de coopération effectué avec nos voisins aveyronnais, les communautés de communes , et la Chine,
- 
- DECIDE de lancer l'étude pour l'aménagement de la Terrasse du Yunnan afin de pouvoir constituer un dossier pour la recherche de financements.
  - DECIDE de demander le concours de M. GARDERE Olivier, paysagiste concepteur pour établir un avant-projet chiffré d'aménagement de la Terrasse du Yunnan.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 2 100 € HT, soit 2 520 € TTC.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du géomètre GéoSudOuest, relatif au relevé topographique nécessaire à l'établissement de l'avant-projet, pour un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au déroulement de cette étude

**6- Pignon halle route de Tanus le Vieux :** Benoît RAVAILHE présente le projet de réfection de ce pignon. Il expose que la commune prenne en charge les matériaux (1 500/ 2 000 €), le travail de réfection sera effectué par des bénévoles élus et non élus. Accord à l'unanimité.

**7- Aire de covoiturage :** Les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage, réalisés par le Département, ont débuté. Benoît RAVAILHE présente le plan d'aménagement: cette aire comprendra 14 places de stationnement, 1 place PMR, 2 emplacements pour recharge de véhicules électriques, 1 stationnement pour vélo. Une extension de cette aire est prévue si nécessaire. Le Département a aussi prévu l'aménagement d'un arrêt de bus en bordure du rond-point.

Benoît RAVAILHE expose qu'un courrier a été envoyé à la Région afin de solliciter l'arrêt de la ligne de bus Toulouse -Rodez à cet emplacement. Actuellement ce bus ne s'arrête pas à Tanus.

**8- Carrière de Laval :** Présentation de la modification du plan de remise en état après exploitation : végétalisation en palier, zone humide, aire minérale sableuse.

**9- Logement locatifs :** Benoît RAVAILHE expose l'obligation faite aux bailleurs de mettre à la disposition du locataire un Diagnostic de Performances Energétiques – DPE – La commune dispose de 8 logements locatifs.

Il présente le devis d'Actua Diagnostic, pour un montant TTC de 1 824 €. Accord à l'unanimité pour faire réaliser ces DPE sur l'exercice 2023, sauf si un locataire quitte son logement.

**10-Système de télé alerte :** Suite à la distribution du Qué de N'Ou en juin, il y a eu un très faible retour de la feuille de contact, à peine 10 %. Cependant les événements climatiques de cet été nous montrent bien que la collecte de ces données sur le volontariat des personnes est importante. Cela n'arrive pas qu'aux autres ou ailleurs...

Après discussion, il est décidé de rééditer un courrier et de le distribuer en porte à porte avec explications si nécessaire.

## **11- Questions diverses**

**\*Secrétariat de mairie :** les heures d'ouverture au public seront modifiées du 03 au 21 octobre 2022 en l'absence programmée de Chantal VIDAL. Il sera ouvert les lundi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ces permanences seront assurées par un agent remplaçant en contrat avec le Centre de Gestion du Tarn où est affilié la commune de Tanus.

**\*Création ou restauration de sentiers de randonnées :** Benoît RAVAILHE donne lecture d'un courrier émanant de la 3CS relatif à la mise en place par l'Etat d'un appel à projet pour les communes ayant des projets de création ou de restauration de sentiers de randonnées et leurs abords.

**\*Projet de livre sur le Tarn** réalisé par M . FOLLIOU, qui demande que les communes qui le souhaitent lui envoie des photos de leur patrimoine, environnement, etc. Mathilde ASSIE se charge de cette tâche.

**\* Maquette Yves LACAM :** Le fils d'Yves LACAM a fait don à la collectivité de la maquette réalisée par son père tout au long de sa vie, représentant les paysages, le bâti typique de notre territoire en miniature. Cette maquette que certains connaissent déjà est exposée à La Cabano.

Jean SOLER expose qu'il est impératif de la protéger de la poussière, des touches des visiteurs, etc. Elle est remarquable. Il propose de réaliser cette protection avec Francis ASSIE, bénévole du Comité de Foire, responsable du site de La Cabano, resterait à la commune la prise en charge du matériel nécessaire. Accord à l'unanimité.

**\*Projecteur Eglise de Tanus :** un projecteur-détecteur-photovoltaïque sera mis en place pour pallier au manque de luminosité lors de la sortie de l'église en soirée.

**\*Redevance Occupation du Domaine Public -RODP - :** Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du code général des collectivités territoriales .

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44.58 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés : ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

\* **Panneaux photovoltaïques halle** : Les panneaux photovoltaïques posés sur la partie extension de la halle ont été mis en service début juin. Le premier loyer annuel de 1 000 € a été encaissé en août.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,  
RAVAILHE Benoît

La secrétaire de séance,  
ASSIE Mathilde

